

leur avons laissé le droit aux allocations familiales et c'est ce sur quoi je tiens à insister.

Quant au montant de revenu que nous entendons choisir, je tiens à confirmer qu'il s'agit du revenu net, à savoir le montant du chèque de paie. Toutes les déductions auxquelles le député a fait allusion permettront d'inclure parmi les bénéficiaires beaucoup de familles qui gagnent pas mal d'argent mais ne sont pas riches pour autant. Quant au problème du conflit entre les mères et les pères dans la future société canadienne, la question de savoir qui va toucher le chèque et à quel genre de tractations cela peut donner lieu au sein de ces familles, je tiens à assurer le député qu'il ne surgira aucun problème de ce genre et que les mères continueront de recevoir les chèques sans que cela se fasse au détriment de la situation fiscale du père. Il en est ainsi pour la simple raison que le nouveau crédit d'impôt de \$200 par année au titre de chaque enfant ne sera pas imposable; il ne figurera pas sur la déclaration de revenu du père. Il s'agit là d'une prestation nette et qui ne porte pas préjudice à l'autre conjoint sur le plan fiscal.

Nous avons pris la décision d'envoyer le chèque aux mères en tenant compte de la réalité canadienne actuelle et en nous conformant à une politique établie de longue date. Dans les cas où le père exerce la tutelle légale des enfants, c'est lui qui recevra le nouveau crédit d'impôt au titre des enfants.

Quant à la dernière question soulevée par le député de South Western Nova concernant la possibilité d'effectuer le paiement de l'allocation en versements plus fréquents plutôt que sur une base annuelle, nous allons évidemment suivre de près la situation. J'ai déjà parlé de cette question à plusieurs reprises à la Chambre. Nous aimerions connaître le point de vue des mères sur cette question au terme de la première année d'application du programme. Pour le moment, il existe des arguments dans les deux sens. Bien que le fait de recevoir un paiement forfaitaire présente certains avantages importants, il est vrai que cela peut donner lieu à des abus de la part des escompteurs d'impôt. On faciliterait peut-être la budgétisation familiale en fractionnant ce crédit en plusieurs versements. Il s'agit là simplement d'une décision administrative à prendre au cours des prochaines années. Nous avons l'intention de surveiller attentivement la situation et il est bien possible que nous recommandions de faire le paiement en plusieurs versements provisionnels à l'avenir.

M. Macquarrie: Monsieur le président, chaque fois que je prends la parole j'aime dire quelques mots qui expriment mes sentiments au lieu de recourir à une formule oratoire. C'est ce que je fais maintenant. Je suis heureux de pouvoir participer au débat. Je n'ai pas entendu tous les discours, mais je les ai tous lus et j'en ai compris quelques-uns. Je n'ai pu me présenter à la Chambre depuis le début de la session que les jeudis et les vendredis jusqu'à cette semaine, et quand certaines personnes disent qu'elles ne m'ont pas vu depuis Dieu sait quand, cela donne une idée de leur assiduité. Mais ce n'est pas là mon propos.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a laissé entendre que le député de Winnipeg-Nord s'adressait réellement à ceux qui sont à sa droite et j'aimerais lui rappeler que je me trouve à sa droite et que je n'avais pas besoin de cet éclaircissement.

Mlle Bégin: C'était donc des paroles en l'air?

Allocations familiales

M. Macquarrie: Il se trouve en fait que je suis à sa droite et à la gauche de la plupart de mes collègues. Si c'est là une trahison, tirez-en alors le meilleur parti possible, comme aurait dit Patrick Henry s'il avait été ici.

Je suis heureux de participer à un débat en partie dirigé par le ministre des Finances, un homme que je connais depuis de nombreuses années, un homme charmant, doué du sens de l'humour—et compte tenu du portefeuille dont il est titulaire et de la façon dont il s'acquitte de sa tâche, il lui faut vraiment avoir le sens de l'humour. J'en suis ravi pour lui. J'ai été impressionné quand j'ai vu qu'il avait déclaré que ce débat constituait l'une des réformes les plus importantes de la politique sociale au cours de la dernière décennie. C'est une déclaration pas trop générale. Je le répète, le ministre est un homme charmant, mais si jamais on devait combler au pays un poste semblable à celui de l'oracle de Delphe je lui recommanderais de ne même pas poser sa candidature, à en juger par ses prophéties.

Des voix: Oh!

M. Macquarrie: Je trouve que certains de mes collègues ont eu raison de soulever une question qui de façon générale semble assez intéressante. Je veux parler des députés de Kingston et les Îles et d'Egmont à qui on a pas encore servi des platitudes en réponse aux arguments qu'ils ont présentés à propos de certaines questions très importantes. Je suis aussi d'accord avec ce qu'ont dit dans leurs discours le nouveau député de Rosedale et mon collègue de Saint-Jean-Est.

Il semble y avoir dans cette mesure certains éléments contradictoires qui atténuent un peu notre enthousiasme. De tous les membres du cabinet, M^{me} le ministre est un de ceux que je préfère. Je ne saurais rivaliser d'éloges avec l'honorable, le savant et vénérable député de Winnipeg-Nord-Centre dans les éloges si généreux qu'il lui a adressés, mais si j'étais certain qu'elle ne me reproche pas de la louer avec de feintes malédictions ou de la maudire avec de feintes louanges, je dirais qu'elle est un des ministres les plus éclairés de ce collègue auguste qui préside actuellement à nos destinées.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le malheur est qu'elle se sent bien seule dans ce cabinet.

M. Macquarrie: Bien seule, dit le député. C'est sans doute pour cette raison qu'il va là-bas lui parler si souvent.

Des voix: Oh, oh!

M. Macquarrie: Mais moi, monsieur le président, je suis beaucoup trop jeune et beaucoup trop timide pour aller là-bas parler aux jolies femmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Macquarrie: Et je l'admire de pouvoir le faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous vous trouverez peut-être bien de ce côté-là vous-même, un jour.

M. Macquarrie: Ce qui semble intéressant par contre, et ce n'est pas trop inquiétant pour ceux qui ont une conscience sociale, c'est que fondamentalement nous cherchons à orienter l'aide de l'État vers ceux qui en ont le plus besoin. Quelqu'un a dit il y a longtemps, qui n'appartenait pas à notre Chambre, «A chacun selon ses besoins». C'est dans ce sens sans doute que le pouvoir de l'État doit servir. C'est une façon tout à fait convenable de voir les choses.